



Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

Versailles, le 29 juillet 2021

Madame DENIS-DINTILHAC  
Présidente de la Commission d'Enquête  
Préfecture de Paris et d'Ile-de-France  
Unité départementale de l'environnement,  
de l'aménagement et des transports de Paris  
5 rue Leblanc  
75911 Paris Cedex 15

*Lettre recommandée / AR*

***Objet*** : Enquête publique unique, selon arrêté préfectoral n° IDF-2021-05-21-00001, préalable à la ***déclaration d'utilité publique modificative*** concernant le projet de la ligne 18 du réseau de transport public du Grand Paris, reliant les gares « Aéroport d'Orly » et « Versailles Chantiers », modifié en sa partie ouest (tronçon reliant les gares « CEA Saint-Aubin » et « Versailles Chantiers »), ***emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et du plan local d'urbanisme de la commune de Versailles (78)***

Madame la Présidente,

Yvelines Environnement a participé aux précédentes enquêtes publiques concernant la ligne 18, en particulier en avril 2016 et juillet 2020.

Nous ne pouvons que rappeler les avis défavorables donnés par Yvelines Environnement au projet de ligne 18, en particulier pour les raisons suivantes :

- Les promesses initiales de l'Etat, par Monsieur Christian Blanc, de construire un métro enterré,
- Les orientations du SDRIF quant à la sauvegarde des terrains agricoles et une urbanisation maîtrisée,
- Le nécessaire respect du Schéma régional de cohérence écologique d'Ile-de-France du 26 septembre 2013,
- L'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet de ligne 18 émis en novembre 2015.

**La création de la ZPNAF a permis de sauvegarder un territoire agricole et naturel de près de 3000 hectares qu'il faut toutefois pérenniser par une législation plus contraignante que la Charte signée entre les acteurs locaux.**

**La réalisation en souterrain de la ligne 18 aurait permis, en prenant toutes les précautions nécessaires pour ne pas affecter les écoulements d'eau en sous-sol, de préserver les paysages et l'activité agricole en surface, en affectant au minimum les zones humides, la faune et la flore.**

20, rue Mansart  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 39 54 75 80  
e-mail :  
yvelines.environnement  
@orange.fr

N° Siret : 400 047 882 00016  
Code APE : 9104Z



*Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.*

La réalisation en aérien de la ligne 18, prévue dans le secteur ouest concerné, posait effectivement de multiples problèmes techniques et de sécurité hormis la destruction des paysages.

La modification du projet présentée dans la présente enquête par la mise au sol de la ligne semble pouvoir résoudre les problèmes d'atteinte aux paysages, mais en pose beaucoup d'autres :

- Atteinte au territoire de la ZPNAF, indépendamment de quelques espaces de compensation, dont une partie ne peut plus être exploitée par les agriculteurs,
- Atteinte à la biodiversité, aux corridors écologiques naturels pour la faune terrestre et la flore, malgré des tentatives de respect du SRCE,
- Difficultés d'exploitation des terres agricoles, dénoncés par les agriculteurs,
- Difficultés de conserver, d'entretenir ou de restaurer un réseau de drainage datant de Louis XIV,
- L'imperméabilisation des sols, augmentée par l'urbanisation qui se développera sur les territoires ruraux à proximité des gares, accroît les risques d'inondation dans les vallées,
- La pollution lumineuse dénoncée par les agriculteurs.

De plus, Yvelines Environnement soutient les remarques exprimées par l'association SAVE, Sauvegarde et Animation de Versailles et de ses Environs, membre d'Yvelines Environnement, dans cette enquête publique.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de toute ma considération.

La Présidente,

Christine Françoise Jeanneret

*20, rue Mansart  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 39 54 75 80  
e-mail :  
yvelines.environnement  
@orange.fr*

*N° Siret : 400 047 882 00016  
Code APE : 9104Z*